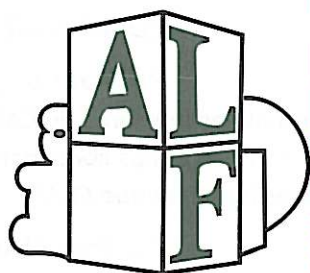


LETTRE  
TRIMESTRIELLE

N° 21

ISSN : 1158-016 X

LA LETTRE LA LETTRE  
LA LETTRE LA LETTRE  
LA LETTRE



ASSOCIATION DES LUDOTHÈQUES FRANÇAISES  
7, IMPASSE CHARTIÈRE - 75005 PARIS  
TÉL. 01 43 26 84 62 FAX 01 43 26 81 73  
36-15 LUDOTEK

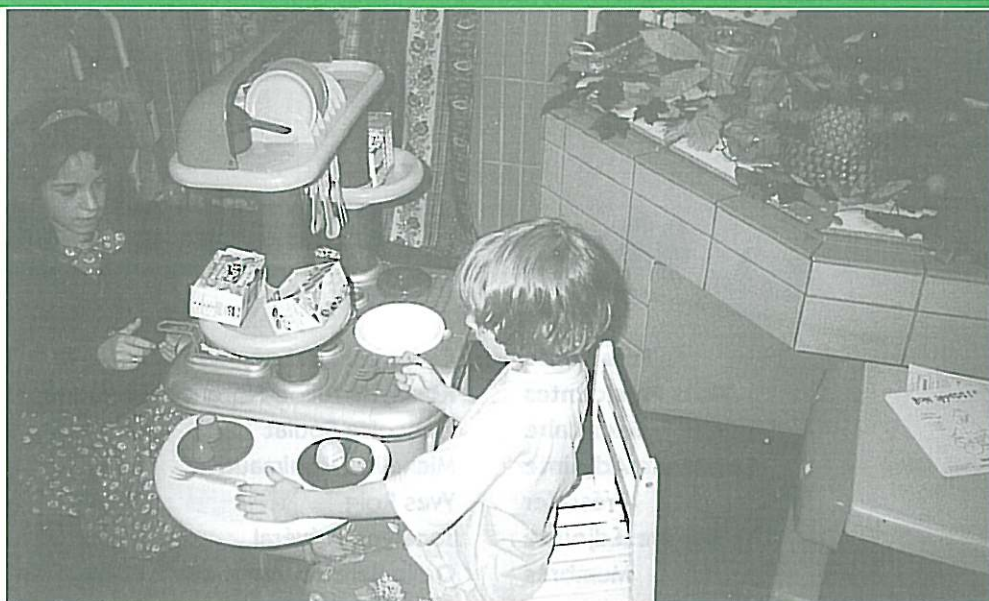
JUILLET  
AOÛT  
SEPTEMBRE  
1998

## ÉDITORIAL

**U** petit sac Lego sur le dos, un terrain d'aventure à la taille d'une ville comme Parthenay, et les dés étaient jetés. La sixième université d'été a ouvert ses portes au début du mois de juillet. Ceux et celles qui ont eu le plaisir d'y participer ont pu partager les moments de réflexion suscités par les différents intervenants et apprécier les expériences vécues par d'autres ludothécaires dans le cadre des animations qu'ils étaient venus nous exposer. Il est bien souvent difficile de se plier aux horaires des conférences dans une ville où pendant une quinzaine de jours le jeu est roi...

**P**our permettre à tous ceux qui ne peuvent pas venir jusqu'à Parthenay de vivre des moments aussi intenses, la commission Jeu du CA de l'ALF nous propose l'édition zéro de la **Journée Nationale du Jeu et du Jouet**. Cette journée, le 20 mars 1999, nous servira de test avant de nous lancer dans la grande aventure d'une opération annuelle. Pour cette avant première, nous vous proposons d'organiser dans vos ludothèques une journée portes ouvertes où jeux et jouets seront à l'honneur.

**Lors de notre premier Congrès à Strasbourg les 1er, 2 et 3 octobre 1999** vous pourrez échanger vos expériences sur cette journée pour nous permettre de prendre en compte vos réflexions et vos désirs pour les prochaines éditions. Nous attendons également vos propositions pour lui trouver un nom plus ludique !



JOURNÉE DE LA CUISINE EN LUDOTHEQUE À VILLEBON SUR YVETTE (91) - PHOTO : F. GINGUENÉ

**D**ans les grandes nouvelles de la vie de l'ALF nous sommes très heureux de vous annoncer le mariage, au mois d'octobre, de Marina, notre chargée de mission. Tous nos voeux de bonheur ! Un grand merci à Marina - qui part rejoindre son mari dans des contrées moins agitées que le tourbillon de la vie parisienne - pour tout le travail qu'elle a effectué pour le développement de notre association. Elle sera prochainement remplacée au sein de l'équipe de l'ALF. Cette rentrée est chargée en événements ludiques pour chacun d'entre nous : Semaine Quarto avec Gigamic, Journée de la Cuisine avec Berchet, Ludexpo, Ludoland, journées de formation à Paris. Je vous souhaite beaucoup de plaisir et de passion à jouer. Bonne rentrée à tous ! ♦

La Présidente  
Catherine SPEHNER

# SOMMAIRE

1	<b>ÉDITORIAL</b>
3	<b>PAROLES</b> Qui sont les membres du CA? Catherine-Juliet DELPY Les contrats temps libres par Denis HOCHEDÉZ, conseiller technique CNAF
5-8	<b>PLEINS FEUX SUR LES LUDOTHÈQUES</b> Les ludothèques en centre social (pages numérotées de I à IV)
9-10	<b>FORMATION</b> Université d'Été des Ludothécaires 97 Le jeu dans la modernité par Christian HESLON
11	<b>SÉLECTION</b> A lire, A jouer
12	<b>INFOS, BULLETIN D'ADHÉSION</b>

## C.A 98

Présidente  
Vices Présidentes  
Secrétaire  
Secrétaire Adjointe  
Trésorier  
Trésorière Adjointe  
Membres

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Catherine Spehner  
Roselyne Juliot, Florence Ginguéné  
Françoise Soulat  
Micheline Monimaud  
Yves Roig  
Jocelyne Prévéral  
Odile Barette, Anne-Marie Blaise, François Briançon,  
Cyprienne Bridonneau, Catherine-Juliet Delpy,  
Laurent Gravet, Yvonne Hilaire, Marie-Pierre Parès,  
Eric Perrichet, Jean-Jacques Syoen, Catherine Watine.

## ALF

Editeur

Directrice de la Publication  
Rédaction  
Photogravure, Imprimerie

## LA LETTRE

ALF  
Association des Ludothèques Françaises  
7, Impasse Chartière - 75005 Paris  
Tél. : 01 43 26 84 62 - Fax : 01 43 26 81 73 - Serveur : 36.15 LUDOTEK  
Catherine Spehner  
Alice Lucot, Marina Bonsch  
L'EUROPÉENNE D'ÉDITIONS - 3, rue Maurice Loëwy - 75014 Paris



## LE CONTRAT TEMPS LIBRES : UN NOUVEAU DISPOSITIF DE PARTENARIAT POUR LES TEMPS LIBRES DES 6-16 ANS ET UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT LOCAL AU SERVICE D'UN PROJET ÉDUCATIF LOCAL.

PAR DENIS HOCHEDÉZ,  
CONSEILLER TECHNIQUE - DIRECTION  
DE L'ACTION SOCIALE - CNAF

Les temps libres occupent une place importante dans la vie des jeunes : les 6 millions de jeunes de 6 à 16 ans que compte la France, disposent en effet d'environ 200 jours de congés par an. Proposer aux jeunes des loisirs attractifs en nombre suffisant, accessibles à tous et de qualité, constitue une préoccupation majeure des acteurs sociaux depuis plusieurs années. C'est aussi bien sûr une préoccupation des parents qui sont plus de 90% à estimer important de créer davantage d'équipements et d'activités de service pour les enfants.

Dans le cadre de ses orientations d'action familiale pour la période 1997-2000, la CNAF a décidé, dans ce but, d'optimiser et de renforcer ses interventions en matière de loisirs et temps libres des jeunes (plus de 2 milliards de francs en 1997), en lançant à partir de 1998, un nouveau contrat de partenariat pour les communes : **le contrat temps libres**.

### UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Ce contrat est destiné à aider les communes (ou groupement de communes) à développer une politique globale en faveur des loisirs et des vacances des enfants et des adolescents âgés de 6 à 16 ans. A l'image du contrat enfance créé il y a 10 ans, ce nouveau dispositif permettra à la commune de s'engager, avec le soutien technique et financier de la C.A.F., dans un programme de développement pluriannuel (période de 3 ans), renouvelable. La mise en place du contrat temps libres vise à mieux répondre aux besoins des familles en développant notamment les services et équipements de loisirs collectifs.

### LOISIRS DES JEUNES : UN ENJEU ÉDUCATIF ET SOCIAL

Ce nouveau dispositif est destiné à permettre aux parents de mieux concilier vie professionnelle et

familiale, en offrant à leurs enfants un accueil de qualité, en dehors des temps scolaires. Il s'agit en effet de proposer à un maximum d'enfants, quels que soient les revenus de la famille, des loisirs collectifs.

Plus largement, le contrat proposé par la C.A.F. a également pour objectif de contribuer à l'épanouissement de l'enfant et à son intégration dans la société, en proposant des actions éducatives complémentaires de celles des parents et de l'école.

Le partenariat entre C.A.F. et communes doit être également l'occasion d'impliquer davantage les enfants, les jeunes et leurs parents dans la définition des actions à mettre en oeuvre (programme et modalités de fonctionnement des activités) notamment en donnant l'occasion de promouvoir en encadrement de qualité par des adultes professionnels et bénévoles.

### L'ÉLABORATION DU CONTRAT

Le nouveau dispositif proposé par les C.A.F. est basé sur un « mécanisme » identique à celui du contrat enfance (diagnostic local/ cofinancement) afin de mettre en place un programme de développement de loisirs collectifs adapté aux réalités locales.

### RECENSER LES BESOINS DES FAMILLES

La sélection des actions retenues dans le cadre du contrat temps libres est effectuée sur la base d'un état des lieux. Celui-ci est élaboré par la C.A.F., la(les) commune(s) avec la participation active des associations concernées, la collaboration des partenaires des caisses (D.D.J.S. notamment), et dans toute la mesure du possible l'implication des familles (parents, enfants).

Ce diagnostic recense la situation des actions menées en faveur des temps libres des enfants par différentes institutions locales en termes quantitatifs, qualitatifs et financiers. Il comporte aussi un recensement des besoins des familles et des jeunes.

### ÉLABORER UN SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT

Sur la base de ce diagnostic, CAF et communes élaborent le schéma de développement qui, fondement indispensable du contrat, sert de référence aux engagements respectifs de la caisse et de la municipalité. Il comprend nécessairement :

- la délimitation du territoire sur lequel se déroule l'action,
- les éléments du contexte de l'action,

- le recensement des actions et activités à développer,
- les engagements financiers, les modes et conditions d'évaluation.

Le schéma de développement négocié entre la C.A.F. et la commune doit également concerner l'ensemble du territoire communal et prévoir une politique tarifaire permettant l'accessibilité aux loisirs enfants des familles aux revenus modestes.

Les communes sont signataires mais peuvent passer des conventions avec une ou plusieurs associations pour la mise en oeuvre du contrat.

Il s'agira en l'occurrence de prévoir la création de nouveaux services de loisirs collectifs et le soutien des initiatives locales, qu'ils soient gérés directement par la commune ou le milieu associatif. Le schéma de développement sera déterminé sur la base d'un état des lieux des actions déjà entreprises par la commune et ses partenaires, et le recensement local des besoins sociaux. Comme pour le contrat enfance, la création et le développement des ludothèques peuvent être un des objectifs du contrat temps libres.

La C.A.F. apportera à la commune dans ce cadre un appui technique, pour élaborer le projet de développement (mise à disposition des données sociales locales, ...) et un soutien financier important (prise en charge de 50 à 70% des dépenses nouvelles consacrées par la commune aux loisirs des enfants et des adolescents).

La création du contrat temps libres traduit la volonté des Caisses d'Allocations Familiales d'optimiser leurs interventions d'actions sociales en les adaptant constamment à l'évolution du mode de vie des familles et des besoins sociaux. Il constitue ainsi avec le contrat enfance, un dispositif global d'action sociale en direction des enfants et des jeunes de moins de 16 ans.

Par ailleurs, elle illustre l'engagement des C.A.F. de renforcer la complémentarité de leurs interventions d'action sociale familiale avec celle des acteurs locaux, en proposant notamment aux communes des dispositifs contractuels simples à mettre en place, adaptés à leur situation. ♦

## ERRATUM

Dans le texte écrit par Catherine Watine - rubriques Paroles de la Lettre n°20 - il fallait lire que la ludothèque 1,2,3 Soleil de Montreuil (93) dépend de la Protection Judiciaire de la jeunesse (et non de la Police Judiciaire de la Jeunesse comme cela a été imprimé).

## QUI SONT LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION?

CHAQUE TRIMESTRE DES MEMBRES DU CA SE PRÉSENTENT ET EXPLIQUENT LEURS MOTIVATIONS

CATHERINE-JULIET DELPY,

PROFESSEUR FORMATRICE AU CEFISEM (CENTRE D'ETUDES, DE FORMATION ET D'INFORMATION POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS DE MIGRANTS).

Mes 25 ans passés auprès de jeunes enfants à l'école maternelle « cette école où les enfants jouent »<sup>1</sup> m'ont permis de mieux comprendre et de bien vivre en tant que pédagogue la magnifique phrase de Pauline Kergomar<sup>2</sup> « pour l'enfant le jeu c'est sérieux, c'est son travail, son métier, sa vie ». Mieux former les professionnels gravitant autour de l'enfance m'a paru nécessaire pour faire découvrir aux adultes aussi que le jeu anime tout le monde, qu'il est essentiel à chacun d'entre nous et non pas futile ou inutile.

Après quelques années comme chargée de mission nationale petite enfance auprès du Fonds d'Action Sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles, où il s'est agit pour moi de travailler avec les institutions et les associations à une meilleure intégration de ces populations, je retrouve le monde de la formation des adultes à l'Education Nationale. Enseignants et accompagnateurs scolaires ont la même difficulté à évoquer la notion de l'accueil, du jeu de l'accueil dans l'intégration. Souvent à l'école et en dehors de l'école, le jeu sert de prétexte à l'accueil, à l'éducatif, mais aucune distinction n'est faite entre accueil, implication, jeu, jouet ou activité ludique.

Dans notre société, éducateurs, enseignants et ludothécaires se retrouvent sur le même « petit chemin qui sent la noisette » pour faire respecter « l'enfant qui joue ». C'est pour toutes ces raisons que j'ai choisi de faire partie du CA de l'ALF car une association de ce type permet de faire avancer la réflexion autour de la place du jeu dans notre société. ♦

1 Titre du colloque de l'AGIEM (Association Générale des Instituteurs d'Ecole Maternelle) en 1986 à Bordeaux

2 Première inspectrice générale de l'école maternelle à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.



Supplément  
à la Lettre ALF

N° 21

ISSN : 1158-016 X



ASSOCIATION DES LUDOTHÈQUES FRANÇAISES  
7, IMPASSE CHARTIÈRE - 75005 PARIS  
TÉL. 01 43 26 84 62 FAX 01 43 26 81 73  
36-15 LUDOTEK

JUILLET  
AOÛT  
SEPTEMBRE  
1998

## PLEINS FEUX SUR LES LUDOTHEQUES EN CENTRE SOCIAL

Dossier réalisé en collaboration avec Ouvertures  
la revue de la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France

### Présentation des centres sociaux

Il existe aujourd'hui 1700 centres sociaux en France. Implantés dans les villes et particulièrement au cœur des quartiers (87% en milieu urbain), mais aussi en milieu rural. Les centres sociaux sont des lieux d'animation sociale et culturelle ouverts à tous les habitants. Le centre social est un équipement de proximité polyvalent où l'on trouve des propositions d'activités et de services dans les domaines les plus variés : insertion, loisirs, logement, garde d'enfants... La spécificité du centre social est dans la participation des habitants à son élaboration et à sa gestion. Son objectif est la recherche du *mieux vivre dans la cité* et il se définit comme un lieu de citoyenneté. La fédération des centres sociaux et socioculturels de France regroupe 900 centres sociaux et 39 fédérations départementales ou régionales. Elle a été créée en 1922 par une vingtaine de structures.

#### Historique

Les premiers centres sociaux sont nés à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle dans la banlieue de

Londres, puis c'est le tour des Etats-Unis et de l'Europe. En France les premiers centres sociaux sont les résidences sociales du début du siècle. A peine une soixantaine au lendemain de la seconde guerre mondiale, les centres sociaux connaissent leur véritable essor à partir des années 60. De 211 regroupés par la fédération nationale en 1960, ils passent à 1000 en 1980. Leur développement pour lequel les CAF et la MSA<sup>1</sup> ont joué un rôle déterminant, est lié au phénomène des grands ensembles et à la mutation du monde rural. Dans les années fastes une dominante socioculturelle est apparue mais avec la récession économique des années 80 les aspects insertion, intégration sociale et santé sont redevenus prioritaires.

#### Qu'est-ce qu'un centre social ?

L'équipe d'un centre social est toujours composée de bénévoles (habitants du quartier) et de professionnels salariés. Chaque centre social fonctionne sur un principe dit d'*animation globale*, ce qui le rend polyvalent. Cette fonction d'animation globale et de coordination, sur la base de laquelle intervient le contrat de projet qui donne lieu à l'agrément centre social par la CAF, se caractérise par la prise en compte de l'ensemble de la probléma-

tique sociale locale. L'agrément ouvre droit à une prestation de service qui représente en moyenne 40% des dépenses d'animation globale. Les municipalités et les conseils généraux apportent aussi leur concours financier. En plus de la fonction d'animation globale qui donne son sens aux différentes actions, le centre social met à la disposition de la population des activités et des services. Ces derniers doivent trouver leur financement auprès des partenaires concernés et certaines activités sont autofinancées par les usagers. Un centre social peut s'inscrire aussi dans des opérations locales ou nationales ponctuelles.

Le centre social est caractérisé par ses 4 missions essentielles définies avec la CNAF, à savoir :

- c'est un équipement de quartier à vocation sociale globale,
- c'est un équipement à vocation familiale et pluri-générationnelle,
- c'est un lieu d'animation de la vie sociale,
- c'est un support d'interventions sociales concertées et novatrices.

Les centres sociaux peuvent être gérés par des associations, c'est le cas pour 70% des centres sociaux agréés. Mais ils peuvent l'être également par des CAF (15%) ou des municipalités (15%). ♦



Supplément à La Lettre ALF n°21/3<sup>ème</sup> trim 98

<sup>1</sup> Mutualité Sociale Agricole

## 153 LUDOTHÈQUES ET 4 LUDOBUS

- 2 en Franche Comté :  
1 à Gray, 1 à Belfort.
- 3 en Bourgogne :  
1 à Nevers, 1 à Gueugnon,  
1 à Saint-Marcel.
- 5 en Alsace :  
1 à Strasbourg, 1 à Sarre-Union, 1 à  
Haguenau, 1 à Mulhouse, 1 à Masevaux.
- 5 en Aquitaine :  
2 à Bordeaux, 1 à Cenon, 2 à Mérignac.
- 4 en Basse-Normandie :  
2 à Cherbourg, 1 à Brecey, 1 à La Glacerie.
- 10 en Bretagne :  
3 à Rennes, 2 à Saint-Jacques-de-la-Lande,  
1 à Fougères, 1 à Vitré, 1 à Vannes,  
1 à Lorient, 1 à Lannester.
- 2 en Haute Normandie :  
1 à Rouen, 1 à Gournay-en-Bray.
- 25 en Ile de France :  
2 à Paris, 2 à Meaux, 1 à Savigny-le-  
Temple, 1 à Champs-sur-Marne, 1 à Roissy-  
en-Brie, 1 aux Mureaux, 1 à Montigny-le-  
Bretonneux, 1 à Plaisir, 1 à Vernouillet, 1 à  
Mantes-la-Jolie, 1 à Etampes, 1 à  
Chatenay-Malabry, 1 à Bagnole, 1 à  
Créteil, 1 à Joinville-le-Pont, 1 à Boissy-  
Saint-Léger, 2 à Garges-les-Gonesses  
(dont 1 ludobus), 1 à Bessancourt,  
4 à Bezons.
- 6 en Poitou-Charentes :  
2 à La Rochelle, 1 à Lagord, 1 à Saint-  
Varent, 1 à Melle (ludobus), 1 à Coulon.
- 16 en Pays de la Loire :  
7 à Nantes, 1 à Coueron, 1 à Saint  
Sébastien-sur-Loire, 1 à Saint-Herblain,  
Angers, 2 Cholet, 1 à Saint-Macaire-en-  
Mauges, 1 à Douai-la-Fontaine (ludobus),  
1 à Mortagne-sur-Sèvres.
- 4 en Lorraine :  
1 à Bar-le-Duc, 1 à Metz, 1 à Marly,  
1 à Florange.

- 3 en Champagne-Ardennes :  
1 à Charleville-Mézières, 2 à Reims.
- 6 en Midi-Pyrénées :  
1 à Onet-le-Château, 2 à Toulouse,  
1 à Tournefeuille, 1 à Figeac (avec un  
ludobus), 1 à Lourdes.
- 8 en PACA :  
3 à Marseille, 1 à Aix-en-Provence,  
1 à Fos-sur-Mer, 1 à Istres, 2 à Avignon.
- 40 en Rhône-Alpes :  
1 à Miribel, 1 à Annonay, 1 à Largentière,  
1 à Villeneuve-de-Berg, 1 à Aubenas,  
1 à Montélimar, 4 à Grenoble,  
5 à Echirolles, 1 à Roussillon,  
1 à Seyssinet-Pariset, 1 à Bourgoin-Jallieu,  
1 à Eybens, 1 à Vif, 1 à Voiron,  
1 à Pontcharra, 1 à Fontaine, 1 à Le-Pont-  
de-Claix, 1 à Saint-Etienne, 1 à Charlieu,  
1 à La Grand'Croix, 1 à La Talaudière,  
1 à Rive-de-Gier, 2 à Lyon, 2 à Rillieux-la-  
Pape, 1 à Thizy, 1 à Francheville et  
1 à Albertville.
- 11 en Nord-Pas de Calais :  
2 à Roubaix, 1 à Escaudain, 1 à  
Dunkerque, 1 à Bailleul, 1 à Wasquehal,  
1 à Sin-le-Noble, 1 à Hem, 1 à Comines,  
1 à Aulnoyes-Aymeries, 1 à Ferrières-la-  
Grande.
- 3 en Languedoc-Roussillon :  
2 à Carcassonne, 1 à Sète.
- 1 en Picardie :  
1 à Ham.
- 7 en Centre :  
1 à Tours, 1 à Joue-les-Tours, 2 à Blois,  
1 à La Ferté-Sain-Aubin, 1 à Saint-Jean-de-  
Braye, 1 à Vierzon.
- Corse, Limousin, Auvergne :  
pas de ludothèque en centre social.

### HISTORIQUE

Les trois premières ludothèques en centre social ont été ouvertes en 1978 : une à Onet-le-Château, une à Garges-les-Gonesses, toutes les deux dans un centre social en gestion directe CAF, la troisième à Nevers dans une structure associative. En 1979 le centre social CAF La Quinière de Blois ouvre une ludothèque, ainsi que le centre Port-Boyer à Nantes. Puis des ludothèques sont créées régulièrement

chaque année avec un pic de 1987 à 1993. Depuis 1994, le rythme s'est réduit mais chaque année au moins une ludothèque est créée en centre social.

#### les statuts :

72% des ludothèques en centre social sont gérées par une association, 12% dépendent d'une structure municipale, 16% sont en gestion directe CAF.

#### la superficie :

En moyenne 78 m<sup>2</sup>. La plus spacieuse est la ludothèque FRANCAS la Parentèle qui occupe 400m<sup>2</sup>. Plusieurs ludothèques disposent de moins de 30m<sup>2</sup>. Des salles polyvalentes de centre social peuvent aussi être utilisées au moment des animations.

#### les équipes :

60% des ludothèques fonctionnent avec des équipes de salariés (en moyenne 3 personnes en générale à temps partiel), 32% des équipes regroupent salariés et bénévoles (les équipes sont alors plus nombreuses : 5 personnes en moyenne) et 8% des

structures sont animées par des équipes exclusivement bénévoles.

#### l'implantation :

70% des ludothèques en centre social sont implantés dans un quartier, 20 % en centre ville et 10% en commune rurale.

#### La ludothèque, c'est vaillant !

PAR FRANÇOIS COCHET, DIRECTEUR DU CENTRE SOCIAL ALLIANCES ET CULTURES (TOULOUSE)

Les centres sociaux en zone urbaine participent au développement de la vie sociale d'un quartier, avec la préoccupation des populations en risque d'exclusion. On peut les définir comme étant des équipements généralistes de proximité pour les habitants d'un quartier, lieux d'interventions concertées, lieux relais de participation entre habitants et partenaires sociaux publics ou privés.

Intégrée à un centre social en tant que service de proximité, les objectifs de la ludothèque visent à favoriser l'intégration des différentes populations d'un quartier.

La ludothèque est un bon outil d'intégration sociale :

- favorisant l'ouverture sur le quartier à tous les enfants, les parents ;
- offrant un espace de jeu attrayant pour les enfants et un support pédagogique en lien avec d'autres actions ;
- offrant des partenariats possibles (conventions écoles, associations).

Face à un public qui ne fréquente pas les structures classiques, la ludothèque s'impose donc comme un

PLEINS FEUX SUR LES LUDOTHEQUES

#### l'ouverture :

Les ludothèques sont ouvertes en moyenne 13h par semaine pour l'accueil du public et des collectivités.

#### les services offerts :

La majorité des ludothèques assure le prêt et le jeu sur place. Près de 50% des structures proposent

également des ateliers et/ou des animations thématiques en général au moment des vacances.

#### A FIGEAC (46), « PARTIR » À LA LUDOTHEQUE OU EN LUDOBUS...

La Fédération Partir, créée en 1983, est une association regroupant plusieurs acteurs de la ville de Figeac : la municipalité, le centre social de prévention, un comité d'entreprise, un centre culturel, les Amis de l'École, la CAF et le Conseil Général du Lot. Un groupe de parents pilote les opérations et l'équipe du centre social CAF coordonne et soutient l'ensemble des actions. Depuis 1989, la ludothèque - animée par une équipe de 4 ludothécaires - est ouverte 6 jours par semaine l'après-midi et davantage

équipement de proximité original, alternative à la ghettoïsation, en luttant contre l'enfermement dans un esprit de cité qui renforce l'isolement des familles déjà provoqué par leur lieu d'habitation.

C'est un lieu de rencontre intergénérationnel, de convivialité et d'échanges où l'interculturalité s'y construit au quotidien, de façon naturelle.

Accueillant un public dit « prioritaire », de nombreuses personnes peuvent avoir une représentation erronée du centre social.

La création d'une ludothèque influe sur cette image en véhiculant une connotation culturelle. L'attrait ludique associé à la liberté de jouer seul ou en groupe peut être par là même un tremplin vers d'autres activités du centre social, telles les animations éducatives périscolaires, la consultation PMI ou un centre de loisirs, en permettant une accroche simple et non-contraignante. Facilement identifiable par les partenaires et le public, la souplesse de fonctionnement de la ludothèque peut se proposer comme une alternative à la rue. Mais la ludothèque, ce sont les enfants qui en parlent le mieux. Sofiane (12 ans) l'affirme : « jouer tout seul à la maison, ça n'a pas de goût ; la ludothèque c'est vaillant ! » ♦

PLEINS FEUX SUR LES LUDOTHEQUES EN CENTRE SOCIAL



durant les petites vacances. Pendant l'été, l'équipe se délocalise sur le site d'un plan d'eau et propose un vaste espace de jeu dont on peut profiter gratuitement. Le ludobus, émanation sur roues de la ludothèque, intervient sur tout le département durant les consultations PMI, dans les écoles, dans les établissements spécialisés, les résidences de personnes âgées et propose également des prestations formation (BEATEP, assistantes maternelles). Un festival du jeu est organisé chaque année à l'automne durant une semaine (animations jeu en journée, tournois en soirée, spectacles...) ♦

### UN FACTEUR D'ANIMATION RURALE À GOURNAY-EN-BRAY (76)

La ludothèque du centre social de Gournay-en-Bray a été créée en 1987. Elle accueille des habitants des 16 communes de ce canton rural qui compte 15 000 personnes. Les trois membres de l'équipe - en plus de l'accueil aux familles, du prêt et du jeu sur place - organisent chaque année une « semaine du jeu » qui est alors l'occasion de « déplacer » la ludothèque dans la salle des fêtes du village pour proposer à tous des ateliers et des animations. En 1998, deux expositions étaient proposées sur le thème « le jeu d'hier et d'aujourd'hui ». Cet événement permet un échange intergénérationnel car les mêmes tranches horaires sont réservées aux classes maternelles et aux personnes du 3ème âge. Une des animatrices de la ludothèque est spécialisée dans l'animation en résidence de personnes âgées.

La ludothèque et l'animation jeu a ainsi permis la mise en place d'activités entre les enfants du CLSH et les résidents des maisons dans lesquelles l'animatrice se déplace depuis plusieurs années.

Le mercredi, un ramassage des enfants isolés localement a été mis en place avec l'ADMR (aide à domicile en milieu rural). Ce service a conduit les parents à réclamer pour eux aussi des activités au sein du centre social et désormais un réseau d'échanges des savoir a vu le jour.

La ludothèque est aussi agréée lieu neutre par l'ASE (aide sociale à l'enfance) pour les familles séparés : les ludothécaires n'interviennent pas dans ces accueils mais ouvrent la ludothèque et mettent les jeux à disposition. ♦

### Pourquoi une ludothèque en centre social ?

PAR DOMINIQUE RIETH, LUDOTHÉCAIRE À LA LUDOTHÈQUE DE L'ESPACE TORCY (PARIS)

Qu'est-ce qu'un équipement comme la ludothèque apporte au public d'un centre social qu'une autre activité n'apporterait pas ? Quelles opportunités de travail original offre-t-il aux professionnels ? Au sein d'un centre qui a une vocation sociale globale, la ludothèque ne se cantonne pas dans l'accueil d'un public en difficulté mais devient au contraire un espace de rencontre de familles d'origines culturelles et de milieux sociaux très divers. Le jeu, qui peut être partagé par tous à égalité, autorise une richesse d'échange exceptionnelle entre des adultes et des enfants qui auraient sans doute continué à se côtoyer sans se connaître. La ludothèque comme tous les lieux d'accueil d'enfants est un espace de socialisation, mais ici les parents sont présents. A un moment où l'Etat et les institutions commencent à avoir une réflexion différente par rapport à la place des parents dans l'éducation de leurs enfants, sur leur besoin d'être reconnus et soutenus au lieu d'être stigmatisés, culpabilisés et plus ou moins écartés en donnant à l'école notamment un rôle éducatif qu'elle n'a pas toujours les moyens de remplir, la ludothèque Espace Torcy a une longue expérience de l'accueil parents/enfants. Si la petite enfance est le moment privilégié d'une prévention précoce des dysfonctionnements familiaux, les liens avec les parents ne s'arrêtent pas à cette tranche d'âge et la ludothèque reste un repère pour la famille. Le fait que des enfants aient pu venir dans le même lieu, avec les mêmes adultes de référence pendant de nombreuses années de leur enfance, permet à la ludothèque d'être un point de repère durable dans leur vie. Il nous arrive régulièrement que des adolescents reviennent nous voir après plusieurs années parce qu'il n'y a pas d'autres adultes avec qui ils ont pu établir une relation de confiance. La ludothèque n'a pas pour mission de tout régler mais en plus de l'accueil, nous avons suscité la création d'un réseau d'associations, de comités, avec des bénévoles formés ou des travailleurs sociaux performants sur les problèmes souvent épineux que viennent nous confier les familles. On ne vient pas à la ludothèque pour aborder des problèmes familiaux ou éducatifs, mais leur expression se fait naturellement. et l'échange n'est pas uniquement avec les professionnels. Les mères confrontent leurs habitudes de maternage enrichissant ainsi leur savoir faire.

Une ludothèque en centre social remplit des rôles parfois présentés comme contradictoires :

- avoir une action culturelle en favorisant l'accès au jeu et aux jouets qui sont au même titre que les livres des objets culturels de l'enfance.
- remplir les missions spéciales dévolues au centre social (entretien du lien social dans un quartier, lutte contre l'exclusion, la violence, l'échec scolaire...)

Cependant, la souplesse de la structure permet de résoudre des difficultés résultant de ces deux aspects mais aussi de s'adapter aux nouveaux besoins de la société notamment le soutien de la fonction parentale.

Si vous souhaitez recevoir le n° de la revue Ouvertures comprenant un dossier sur les ludothèques, écrivez à :

**OUVERTURES**  
BP 379  
10, rue Montcalm - 75018 Paris

Si vous souhaitez recevoir un exemplaire de la Lettre d'information de l'ALF, écrivez à :

**ASSOCIATION DES LUDOTHEQUES FRANCAISES**  
7, impasse Chartière - 75005 Paris





## UNIVERSITE D'ETE DE LUDOTHECAIRES 1997

### LE JEU DANS LA MODERNITE : NOUVELLE ERE DE JEU OU JEU DE DUPES ?

EXTRAITS DE L'INTERVENTION DE CHRISTIAN HESLON

CHRISTIAN HESLON EST PSYCHOLOGUE DES ÂGES DE LA VIE ET CHARGÉ D'ENSEIGNEMENT À L'UNIVERSITÉ D'ANGERS ; IL EST AUSSI CONSULTANT EN ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES, SANITAIRES ET SOCIAUX. VOUS POUVEZ RETROUVER LE TEXTE COMPLET DE SON INTERVENTION DANS LES ACTES DES UNIVERSITÉS D'ÉTÉ.

Aborder la question des usages et fonctions du jeu dans la modernité avec un tant soit peu de rigueur nécessite au moins deux précautions :

- **tout d'abord, ne pas céder aux sirènes de la modernité**, que ce soit pour faire l'éloge des mondes virtuels ouverts par les technologies multimédia ou pour déplorer au contraire les dangers et les risques de ces nouvelles pratiques ludiques, du jeu de rôle au cédérom ;

- **ensuite, ne pas oublier que le jeu est à ce point une constante de l'histoire humaine** qu'il accompagne à la fois le processus d'humanisation de notre espèce, parmi nombre de pratiques symboliques (du signe à la parole en passant par les rites funéraires), et le processus d'humanisation de chaque enfant pendant tout son développement.

Autrement dit, il ne s'agit pas de repérer à tout prix de nouvelles conceptions du jeu, dont la modernité serait porteuse inédite, mais d'examiner en quoi les évolutions sociales et culturelles récentes ont pu transformer ou infléchir un rapport au jeu fort ancien du point de vue de l'histoire de l'humanité, et fort archaïque du point de vue du développement psychologique des individus...

#### Les crises de la modernité

Parler de mutation culturelle peut surprendre, puisque toute culture est par essence en mouvement. Mais il semble cependant que les sociétés occidentales soient désormais entrées dans une nouvelle ère, caractérisée par diverses crises :

- **crise du travail** et mise en cause des modèles industriels (féminisation de l'emploi, généralisation du salariat, relativisation de la place du travail dans une durée de vie qui s'allonge) ;

- **crise de la famille nucléaire** ou industrielle (recompositions familiales, familles gynéparentales, couples décohabitants, contractualisation ou évitement de l'engagement marital) ;

- **crises existentielles** liées à l'allongement de l'espérance de vie et à la recomposition des cycles de vie (ponctués par des crises identitaires : adolescence, milieu de vie, passage à la retraite) ;

- **crise du sens**, enfin, du fait de la multiplication des moyens de communication et d'information, constitutifs de nouveaux espace-temps et repoussoirs des références anciennes, comme les pratiques religieuses (mondiali-

sation, mobilité des personnes dans leur vie professionnelle et affective, élévation du niveau général d'instruction doublé d'un discrédit relatif de l'institution scolaire, liaisons télématiques, média omniprésents).

#### Les six transformations du jeu

Comprendre notre époque nécessiterait dès lors de distinguer ce qui ressort de l'expansion du capitalisme de ce qui résulte des avancées technologiques et culturelles, l'une et l'autre étant étroitement interdépendantes. Cela étant posé, trop rapidement sans doute pour être argumenté, nous retiendrons de cette modernité six aspects fondamentaux des fonctions et usages du jeu dans notre culture contemporaine :

- **l'intention « éducative »**, qui doit concerner les ludothécaires dans leur métier quotidien. Depuis l'invention de l'école, le jeu a semble-t-il été capté par les pédagogues (il y a sans doute eu là une forme de syncrétisme), mais ce n'est qu'au vingtième siècle que l'exigence éducative a récupéré les pratiques ludiques (servie en cela par la psychologie cognitive qui a démontré les vertus du jeu en matière

d'apprentissage de même qu'elle a normé les jeux en fonction des âges et des stades de développement). Le jeu ne serait dès lors plus toléré à l'enfant que s'il permet un renforcement des apprentissages édictés par le modèle scolaire.

- **l'excroissance du loisir** (importé d'Angleterre avec la révolution industrielle), dont il convient de souligner que de pratique oisive il est devenu pratique populaire, non pas tant pour l'épanouissement des masses laborieuses que pour détourner leur «sursalaire» (le salaire qui excède la somme nécessaire à la reconstitution de la force de travail) en le destinant à la consommation, c'est-à-dire au développement des systèmes de production. Jeux et jouets manufacturés sont ainsi d'abord des objets de consommation, au service d'une culture gouvernée par l'économie (l'intention éducative n'étant plus qu'un vague prétexte déculpabilisant, ainsi que le démontrent chaque année les gabegies de Noël).

- **l'assimilation du travail à une sorte de « jeu »**, où il y aurait des gagnants et des perdants, des règles implicites et des stratégies, un facteur de chance et de hasard, et, au fond, une sorte de décollement de la réalité (décollement qui seul rend supportable par exemple le recours abusif aux licenciements). La fonction du travail, en tant que contribution aux équilibres collectifs se décentre ainsi peu à peu vers une fonction d'évitement de la réalité (d'où les pathologies du surtravail et de l'hyperactivisme ou, au contraire, de l'absence de travail : chômage, retraite). Cette assimilation du travail au jeu peut aller si loin qu'il existe en France comme en Allemagne

des entreprises de réinsertion professionnelle qui proposent à leurs stagiaires de faire semblant de travailler au sein d'un gigantesque jeu de rôle fondé sur des productions virtuelles, histoire de les remettre dans le bain !

- **la confusion savamment entretenue** (par les médias soumis à l'économie) **entre jeu et savoir** (du *Jeu des mille francs* à *Question pour un champion*, en passant par le *Trivial pursuit*). La mémoire et l'érudition y sont seules récompensées, et non l'esprit critique à quoi sert la pensée, de sorte que ni la fonction du jeu, ni celle du savoir n'y trouvent véritablement leur compte. Cette confusion prend depuis une décennie un tour encore plus avéré, puisque se développe une sorte de « ludologie », science du jeu et science par le jeu. A l'extrême, nombre d'innovations médicales telles que les greffes ou les procréations médicalement assistées ne sont guère que le prolongement dans les sphères de la science de cette confusion entre jeu et savoir. Les généticiens, à propos de l'ADN, ne parlent-ils pas de « jeu de construction » ?

- **l'extension des pratiques ludiques à toutes les classes d'âge et toutes les classes sociales** (même si ces pratiques varient selon les générations - de la maternelle à la maison de retraite, et les milieux, du football au bridge), qui contraste nettement avec une période récente où seuls jouaient les enfants et les classes dominantes (à l'amour, à la chasse, à la guerre), les uns imitant les autres (allez savoir dans quel sens !). Cette extension pourrait passer aux yeux des militants du jeu pour une conquête sociale, si elle n'était prise dans les leurres du loisir et les impasses du consu-

mérisme que nous venons d'évoquer. Plus encore, les pratiques ludiques s'étendent à des domaines autrefois réputés sérieux, tels que celui de la vie politique : la dissolution de l'Assemblée Nationale par le Président Chirac fit ainsi figure de coup de poker raté plutôt que de coup de théâtre calculé !

- **la monétarisation du jeu**, enfin, qui n'est pas nouvelle en soi, mais qu'on a rarement constaté à une telle échelle. Non seulement le jouet s'achète et se vend - le pari du prêt qui est celui des ludothèques mérite d'être salué, quoiqu'il résulte aussi de cette logique de consommation, fut-ce pour la subvertir ! Mais surtout, les incitations au jeu tendent à se ramener de plus en plus au gain financier, qu'il s'agisse de jeux de hasard, de courses ou de luttes sportives, de casino, de télévision, des divers concours qui émaillent les produits diffusés par le marketing direct, des jeux de bourse pour riches et des loteries à gratter pour pauvres... Le rapport jeu/argent mériterait à lui seul une ample étude : d'abord parce que l'argent étant ignoré de l'enfance, il signe une distinction entre jeux d'adultes et jeux d'enfants ; ensuite parce que si le jeu se situe sur une scène imaginaire, l'argent qui en résulte sert, lui, à organiser les échanges dans la réalité. Une sorte de psychotisation point là : l'argent gagné dans le jeu ne peut me servir qu'en dehors du jeu, en même temps que le jeu m'a été l'occasion de suspendre mon inscription dans ce monde régi par l'argent. Le fameux monopoly, avec sa fausse monnaie évite au moins de prendre le faux pour le vrai, alors que les jeux d'argent reposent sur cette équivoque. ♦

## À LIRE À LIRE

Ce dont les enfants sont capables

**Pascale GARNIER**

éditions Métailié - 1995 - 338 pages - 160 F

Est-il nécessaire d'apprendre à marcher aux enfants ? Faut-il se précipiter à leur secours dès qu'ils tombent ? Quel travail peut-on confier à un enfant de 10 ans ? Les bébés sont-ils capables de nager ?

Voici quelques unes des questions autour desquelles depuis 2 siècles se sont développées d'intenses controverses sur la bonne manière d'être avec les enfants. Car l'enfant se présente, dans la société moderne, comme un problème à résoudre. De quoi est-il capable ? Que doit-on attendre de lui ? Qu'est-il humain ou inhumain de lui faire endurer ? Il faut pour le savoir le mettre à l'épreuve du monde. Pascale Garnier retrace certains des débats qui depuis le XVIIIème siècle ont accompagné la problématisation de l'enfance et le traçage de la frontière, toujours en travail, qui sépare l'enfance de l'âge adulte. Elle met aussi en place une grille de lecture sociologique pour comprendre les conflits dont l'enfant est aujourd'hui l'enjeu et parfois l'acteur. C'est toute notre perception de l'enfance qui s'en trouve enrichie.

EXTRAITS DE LA 4ÈME DE COUVERTURE

Le Jeu de Pascal à Schiller

**Colas DUFLO**

1997 - PUF - 48 F - 126 pages

Pour Aristote, « il serait étrange que la fin de l'homme fût le jeu ». Pour Schiller, « l'homme ne joue que là où dans la pleine acception de ce mot il est homme, et il n'est tout à fait homme que là où il joue ». Entre les deux, une mutation s'est introduite, au cours de laquelle l'idée du jeu, qui désignait d'abord une activité mineure, est devenue un concept pour l'anthropologie philosophique. Comment cela est-il arrivé ? Cette étude retrace les étapes qui ont marqué la naissance de la notion de jeu dont nous héritons aujourd'hui.

EXTRAITS DE LA 4ÈME DE COUVERTURE

Le magazine **OYA** dont le premier numéro était annoncé pour le 20 mai 1998 paraîtra finalement avant la fin de l'année.

RENSEIGNEMENTS : OYA TÉL. 01 47 07 59 59

Les Jouets des Bois

**Josette Vinas Y Roca et Claire Lhermey**

édition Mango - 1998 - 96 pages - 79 F

A l'aide des illustrations et du texte très détaillé, de ce petit livre tout en couleur, il est facile de réaliser des moulins de toutes sortes, une flottille de bateaux, des échasses, une canne à pêche ou même un balai de sorcière...

Dans la même collection, il existe un livre sur les cerfs-volants.

## À JOUER À JOUER

Jungle Speed

Antikalkor - 150 FF

Jeu convivial de réflexes et d'observation à partir de 7 ans.

La règle du jeu précise que ce jeu a été inventé il y a environ 3000 ans par la tribu Aboulou en Trisopotamie orientale... mais cela n'a pas effrayé les ludothécaires qui participaient cet été à l'Université d'été et au tournoi Jungle Speed qui leur était réservé ! Quatre-vingts cartes à l'esthétique branchée, un totem, une règle simple - se débarrasser de ses cartes en s'emparant du totem lorsqu'il le faut - pour un jeu très convivial. Mais attention, les dessins se ressemblent et les pièges sont nombreux !

Musée de l'Union des Arts Décoratifs

Les animateurs d'Artdécojeune, section enfant du Musée des arts décoratifs, se déplacent partout en France pour animer des ateliers à thème autour du jeu ou du jouet.

RENSEIGNEMENTS : 01 44 55 59 25

Résultats du 3ème Festival des créateurs de jeux de Besançon

Le jury a récompensé : **Password** qui combine Pendu et Mastermind, **Foot-Expert** qui développe un match de football avec des cartes à collectionner, **Kiwibox** un jeu de tactique issu du rugby, **Carré 2000** un jeu interactif inspiré par les Dames chinoises pour 3 ou 4 joueurs, **Au pays de Cocagne** un jeu de stratégie où il faut grimper à des mâts de cocagne...

L'ALF  
DANS LES  
REGIONS

AQUITAINE  
Tél. 05 56 20 15 90

AUVERGNE  
Tél. 04 73 84 31 62

BASSE-NORMANDIE  
Tél. 02 31 44 51 07

BRETAGNE  
Tél. 02 97 25 71 84

HAUTE-NORMANDIE  
Tél. 02 32 25 09 12

ILE-DE-FRANCE  
Tél. 01 53 62 06 00

LORRAINE  
Tél. 03 83 91 10 13

MIDI-PYRENEES  
Tél. 05 61 71 75 30

NORD-PAS-DE-CALAIS  
Tél. 03 20 51 66 67

RETROUVEZ LES COORDONNÉES COMPLÈTES DES ASSOCIATIONS RÉGIONALES SUR LE 3615 LUDOTEK

PACA  
Tél. 04 93 07 99 60

PAYS-DE-LA-LOIRE  
Tél. 02 41 47 11 92

POITOU-CHARENTES  
Tél. 05 49 45 53 16

RHÔNE-ALPES  
Tél. 04 76 21 96 06



## AGENDA DU TRIMESTRE

### les manifestations :

- ◆ Salon Ludexpo organisé par l'ALIF (Association des Ludothèques en Ile de France) le 16 et 17 octobre à la Plaine-Saint-Denis (93)  
*renseignements : 01 53 62 06 00*
- ◆ Salon grand public Si On Jouait 28 octobre - 1er novembre au Parc Floral à Paris  
*renseignements : 01 40 16 00 15*
- ◆ 9ème festival du jeu de Saint-Ouen (93) du 2 au 9 novembre  
*renseignements : 01 49 45 67 17*
- ◆ Salon Ludoland 7 au 11 novembre à Angoulême (16)  
*renseignements : 05 45 97 45 08*
- ◆ Salon des Jeux et de la maquette de Lyon 27 au 29 novembre  
*renseignements : 04 72 22 24 89*

### les conférences publiques :

- ◆ Intervention d'Alain Guy « Savoir jouer » le 23 octobre à 20h30 à Saint-Malo (35)  
*renseignements : 02 99 81 20 58*
- ◆ Intervention de Mr Bodergat « les Jeux des enfants, entre eux dérives et détournements » le 28 octobre à 20h30 à Saint-Lô (50)  
*renseignements : 02 33 57 46 67*

- ◆ Soirée « Professionnels » animée par Catherine Watine et Catherine Delpy le 3 novembre à 20h à Saint-Ouen (93) dans le cadre du Festival du Jeu.  
*renseignements : 01 49 45 67 17*
- ◆ Mois de l'enfance en novembre à Saint-Brieuc (22) : interventions de Christian Heslon « Entre l'enfant-projet et l'adulte immature, quel espace pour le jeu ? » le 5 novembre et de Philippe Gutton « le Jeu chez le petit enfant » le 26 novembre.  
*renseignements : 02 96 62 55 32*

**L'Assemblée Générale de l'ALF** aura lieu le samedi 30 janvier 1999 à Paris

### Salon du Jouet de Paris

Le Salon se déroulera du jeudi 28 janvier au lundi 1er février 1999 au Parc des Expositions de Villepinte. L'ALF y tiendra un stand. Comme les années précédentes, les ludothèques adhérentes recevront une proposition leur permettant de bénéficier d'un badge d'entrée gratuit au Salon.

## FORMATION ALF

L'ALF organise une semaine de formation pour ses adhérents du 7 au 11 décembre 1998 à Paris. Droits d'inscription : 1500 F

- les animations thématiques (M.Haguët),
- le parc à jouets (G.Reddé),
- l'aménagement (C.Watine),
- l'accueil des personnes âgées (F.Briançon),
- histoire de jeux de société (J.M.Lhôte),
- la sécurité (M.Ansaldo),
- jeux de rôles (D.Guiserix),
- les partenaires en ludothèque (N.Rougous),
- les tournois (M.Deprade, M.Fink),
- la communication (M.Bonsch).

Renseignements et programme complet sur demande :  
ALF 01 43 26 84 62

**ATTENTION ! POUR RECEVOIR LA LETTRE ALF, VOUS DEVEZ VOUS ACQUITTER DE VOTRE ADHÉSION 1998**

### FICHE D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES LUDOTHÈQUES FRANÇAISES

Ludothèque : .....  
 Nom de la structure : .....  
 Adresse : .....  
 CP : ..... Ville : .....  
 Tél. : ..... Fax : .....  
 Nom du responsable : .....  
 Fonction ou profession : .....

### Tarifs Adhésions

**1998**

**Individuelle : 150F**

**Ludothèque : 300F**

**Signature du responsable :**

J'adhère à l'Association des Ludothèques Françaises et je joins le montant de mon adhésion, soit..... en date du .....

Joindre votre règlement ou bon de commande à l'ordre de :

**ALF - 7, IMPASSE CHARTIÈRE - 75005 PARIS**

Le prix de l'adhésion comprend l'abonnement à **LA LETTRE ALF**

L'adhésion se prend auprès de votre association régionale (s'il y en a une dans votre région) ou auprès de l'ALF, au Siège Social, dans les autres cas.

Pour tout renseignement,  
**ALF - Siège Social**  
 7, impasse Chartière  
 75005 Paris  
 Tél. 01 43 26 84 62  
 Fax 01 43 26 81 73

